



Meyrin, terre d'accueil

Le foyer de Feuillasse fait figure de modèle. Visite des lieux et rencontre avec ses habitants



Foyer
Le centre de Feuillasse occupe le domaine d'un ancien château, route de Mategnin. 126 personnes y vivent.

Textes: Laure Gabus
Photos: Olivier Vogelsang

Au 54, route de Mategnin, un sentier mène à l'ancien château de Feuillasse. Le domaine accueille cinq bâtiments et 126 requérants d'asile. A droite s'étendent les champs du paysan voisin. A gauche, des jardins potagers. A quelques pas de l'édifice historique se dressent des bâtiments provisoires blancs, des PACs, abréviation de «portacabine». En haut du sentier, un panneau «Bienvenue» multicolore a été tendu.

Le 17 novembre dernier, le centre de Feuillasse a ouvert exceptionnellement ses portes. Timides, les résidents guettent les arrivants. Sous la tente dressée pour l'occasion, ils offrent boissons et mets venus des quatre coins du globe et répondent aux questions des visiteurs.

Foyer modèle

A travers le domaine, des flèches jaunes et des assistants sociaux de l'aide aux requérants d'asile de l'Hospice général guident les visiteurs. Au «château» vivent des familles réparties entre treize appartements avec leur cuisine et salle de bains. Son

«annexe», une grande bâtisse grise datant des années 50, offre dix-neuf chambres pour les femmes seules. Dans les cinquante-six chambres des deux PACs logent les hommes seuls. En contrebas, une vieille ferme rénovée l'an passé loge six femmes âgées.

La ferme est l'une des grandes fiertés des employés de l'Hospice général. L'ouverture d'un espace autogéré dans les sous-sols de «l'annexe» en est une autre. L'ancien débarras vient d'être inauguré, il accueille une salle de sport, un baby-foot, un cybercafé «qui n'a pas encore d'accès Internet», un salon orné de canapés rouges et d'un écran plasma et une salle de



réunion. Objets de récupération, meubles Ikea et peintures vives apportent de la vie à ce lieu sans fenêtres. Auparavant, il n'y avait pas d'espace commun.

Feuillasse, un foyer modèle? «De par son implémentation et le soutien de la Commune, la situation du foyer est exceptionnelle», reconnaît Katia Zenger, chargée de l'intégration des requérants à l'Hospice. Il existe de nombreux projets communs entre les résidents et la population meyrinoise. Le jardin potager, cultivé en commun avec les enfants de la Maison de quartier, est un exemple. L'engagement bénévole des résidents auprès des retraités en est un autre. «Quand il existe la possibilité d'intégrer les personnes aux activités municipales, on le fait. On tente aussi de valoriser toutes les actions du foyer. Notre volonté est que la paix règne», souligne la maire de Meyrin, Monique Boget.

«Ici, il y a du respect»

Helena Joho N'Zizi est l'une des «mammans» qui vivent à la ferme. Elle les nomme ainsi parce que toutes ont des enfants en Suisse. L'Angolaise s'est levée à 6 heures pour préparer les «beignets d'Afrique» qu'elle offre aux visiteurs. Assise près des braises ardentes sur lesquelles Lucia, une Erythréenne, prépare le café, la quinquagénaire confie avoir connu d'autres foyers «horribles» et apprécier la vie à Feuillasse. «On reçoit un

bon traitement. Les enfants de l'école primaire viennent et on mange ensemble. Le foyer sépare les vieilles femmes et les jeunes. Il y a des Securitas pour nous servir, les assistants sociaux sont très gentils, il y a du respect», énumère-t-elle.

Derrière les sourires, l'angoisse

Pourtant, comme la plupart des habitants de Feuillasse, Helena reste obnubilée par son lot quotidien. «Moi, je cherche un travail», répète-t-elle. Détentrice d'un permis N (*lire encadré*), elle fait le ménage pour le foyer. Pour ce travail, considéré comme une mesure d'insertion professionnelle, elle touche une «indemnité» de 300 francs pour 80 heures mensuelles. Ce revenu s'ajoute au «forfait mensuel pour l'entretien» de 451 francs que lui verse le Canton. Hassan, un Irakien, s'assied près du feu, le regard dans le vague. Il gagne la même somme en nettoyant le château. Il est satisfait. La vie ici? «C'est comme ci, comme ça, sourit-il. Mon problème, c'est le travail, j'ai un permis F et je suis fatigué d'attendre une décision...»

Manque de perspectives d'avenir et angoisses administratives rythment la vie des résidents. Dans la cuisine délabrée de l'un des PACs, un jeune homme dit sa colère: «Moi, je suis indépendant. Je ne dépends plus de l'Hospice général parce que je travaille, je paie mon loyer et mes impôts.» Son permis N ne lui donne pas le droit de prendre un appartement. Dans

l'attente d'un permis B, il paie 450 francs par mois sa chambre de 9 m². «La loi est injuste», lâche-t-il en faisant visiter son minuscule chez-lui. «Regardez! Je ne peux pas ouvrir ma fenêtre», le seul endroit où il est possible d'accrocher ses costumes.

«Il y a la loi et il y a l'humanité»

Katia Wenger connaît bien ces réalités. Mais, explique-t-elle, le traitement de la demande d'asile, la recherche d'emploi et le logement ne sont pas du ressort des assistants sociaux. «Nous ne sommes pas dans un monde de *Bisounours*. Il y a des gens en colère et ils ont le droit de l'exprimer», modère-t-elle, avant d'ajouter: «Il y a la loi et il y a l'humanité. Ce n'est pas facile de gérer les deux, mais ce que nous recherchons, c'est la dignité.»

Sous la tente, on croise Jacques Charpier, élu municipal d'A Gauche toute, venu en voisin avec sa femme et Marie-Thérèse Debieux, une amie. «Les requérants passent près de chez moi quand ils vont prendre le tram. J'étais intéressé de voir où ils vivent vraiment», explique-t-il. Son amie est enthousiaste: «C'est une très bonne initiative, même si on aime mieux être Suisse et établie à Meyrin que dans leur situation.» Le conseiller municipal s'entretient avec une résidente congolaise. «C'est bien qu'ils voient la réalité des requérants, comme ça, ils ne repartent pas avec des idées préconçues», sourit doucement la jeune maman.

Quel permis, quelles options?

A Feuillasse, trente-huit résidents détiennent un permis N, quarante un permis F, vingt un permis B, dix sont déboutés et huit personnes ont la nationalité suisse. Tous vivent des réalités différentes.

Le permis N est une admission provisoire délivrée après le dépôt d'une demande d'asile et jusqu'à la fin de la procédure. Il permet de séjourner en Suisse et de travailler après trois mois.

Le permis B est une autorisation de séjour émise par les autorités une fois la demande

d'asile acceptée. Après cinq ans, il peut être remplacé par une autorisation d'établissement (permis C).

Le permis F n'est pas un véritable permis de séjour, mais une attestation d'admission provisoire en Suisse. Il est souvent délivré lorsque la demande d'asile a été rejetée mais que le retour dans le pays d'origine est impossible. Exercer une activité lucrative peut être demandé aux autorités cantonales.

Requérants déboutés: si après un

examen approfondi de la demande, les autorités refusent l'asile, le requérant est dit «débouté». Son séjour en Suisse est illégal. Les autorités peuvent lui assigner un logement, mais exercer une activité lucrative est interdit. La personne peut demander une aide d'urgence au Canton.

Suisses: une famille et une personne seule ont obtenu la nationalité suisse et devraient quitter le centre. Mais le contexte actuel de crise du logement les oblige à rester plus longtemps.